



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 février 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-017

Date d'affichage : 25 février 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 26

Votants : 34

**Objet : Motion « non à l'austérité du département, non à la casse des solidarités »**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Marïam	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Marïam SY, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-017-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2025  
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Monsieur Mathieu HILLAIRE expose ce qui suit :

Le Conseil départemental a adopté le 3 février son budget 2025. De manière inédite, ce budget entérine des coupes jamais vues dans l'ensemble des politiques menées par l'instance départementale, y compris concernant ses compétences socles, dont l'action sociale et l'éducation à travers la gestion des collèges.

Les mesures décidées vont se répercuter sur de nombreux habitantes et habitants d'Étampes : aides en baisse, comme pour la mobilité des plus fragiles, l'insertion et le suivi de notre jeunesse, associations œuvrant dans les champs du sport, de la culture et de la Politique de la Ville privées de moyens, sans compter un abandon de la Prévention spécialisée, pourtant essentielle pour accompagner et rattraper nos jeunes en décrochage.

Considérant que la politique d'austérité menée par le gouvernement fragilise les collectivités locales et les pousse à adopter des budgets de restriction qui impactent directement les habitants,

Considérant que cette austérité imposée par l'État est relayée par la majorité départementale de droite qui enfonce encore davantage les Essonnais et Essonniennes dans la précarité,

Considérant la délibération du Conseil Départemental de l'Essonne du 3 Février relative au Budget Primitif 2025, actant un budget d'austérité, entraînant des conséquences désastreuses sur les habitantes et habitants de notre département,

Considérant les coupes brutales dans les politiques publiques essentielles, mettant en péril l'accès aux services de base, la cohésion sociale et la solidarité territoriale, Considérant l'attaque sans précédent contre les droits des personnes âgées, des jeunes, des familles modestes, des travailleurs et travailleuses, ainsi que des personnes en situation de précarité,

Considérant que ces mesures austéritaires sont injustes socialement, car elles viennent alourdir encore davantage le budget des foyers essonnais déjà fortement impactés par l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat,

Le Conseil Municipal d'Étampes :

1. CONDAMNE avec la plus grande fermeté la politique d'austérité imposée par la majorité départementale de droite, qui fait le choix de sacrifier les services publics et les solidarités locales au détriment des habitants,
2. ALERTE sur l'impact direct et concret de ces décisions injustes sur la population de notre ville et du département, en particulier :

○ Le sous-financement des établissements pour personnes âgées et handicapées, malgré l'accroissement des besoins liés au vieillissement de la population et la précarisation des structures d'accueil.

○ La chute du soutien aux crèches parentales, de 1 600 € par an et par place, à 900 € en 2025, mettant en péril la diversité des moyens d'accueil de la petite enfance et l'égalité d'accès aux modes de garde.

○ La réduction des aides aux transports scolaires, compromettant la scolarité des enfants des familles aux revenus modestes et creusant les inégalités territoriales.

- o La diminution drastique des subventions aux associations sociales, culturelles et sportives, fragilisant le tissu associatif, acteur majeur de la solidarité et du lien social.
- o L'augmentation du prix de la carte Améthyste, rendant plus difficile l'accès aux transports pour nos aînés et accentuant leur isolement.
- o La baisse de 5 % des dotations globales de fonctionnement des collèges publics, mettant en danger les conditions d'apprentissage des élèves, les moyens pédagogiques et le bon fonctionnement des établissements.
- o La mise en danger des associations de prévention spécialisée, qui se voient amputer de 43 % leurs subventions départementales, alors même que cette politique relève de la protection de l'enfance, compétence obligatoire du Département, sans compter la réduction drastique des Contrats jeunes majeurs, alors même que notre territoire ne cesse de connaître des difficultés liées à la marginalisation d'une partie de nos jeunes.

3. EXIGE le rétablissement immédiat des financements départementaux pour l'ensemble des dispositifs affectant les populations les plus vulnérables, et de toutes les mesures budgétaires qui risquent d'aggraver les difficultés des ménages essonniers.
4. APPELLE à une mobilisation citoyenne massive contre cette casse sociale, en réunissant les habitants et habitantes, les associations, les syndicats et les élus locaux pour défendre un modèle de société solidaire et juste. Parce que la justice sociale et la dignité de nos concitoyens ne sont pas négociables, nous refusons de rester passifs face à ces décisions injustes et destructrices.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 19 voix contre, 8 voix pour (MM. COENNE, CORBEL, HILLAIRE, JULISSON, MARCELIN, GHENAÏM, Mmes BINET-DEZERT, COMMEIGNES), 3 abstentions (Mmes PABOUDJIAN, ROYERE, TARTARIN) et 4 NPPV (MM BAYART, MEZIANE, TURLOTTE, Mme TRAN QUOC HUNG)

**La motion est rejetée.**



Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....10 MARS 2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20250306-VI-DEL-2025-017-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2025  
Date de réception préfecture : 10/03/2025